Image not found or type unknown

renoncement caution solidaire location meublée

Par **Yan2059**, le **21/02/2020** à **17:39**

Bonjour,
mon père est caution solidaire d'un appartement "meublé" (comme indiqué dans le bail) dont le locataire ne paye plus aucun loyer. Il est engagé pour 3 ans plus 3 ans de renouvellement à partir d'aout prochain (2020). Y a t il une possibilité de renoncer à ce renouvellement d'engagement compte tenu du statut de meublé en prévenant trois mois avant le terme ?
Merci mille fois de vos éclairages.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés